



CP n° 4 du 20 février 2019

## **Droits d'inscription des étudiants extra-communautaires : le gouvernement doit renoncer !**

Le Sgen-CFDT est disposé à travailler sur une stratégie nationale d'accueil et d'attractivité mais fait du retrait des droits différenciés pour les étudiants extra-communautaires un préalable.

Le Sgen-CFDT reconnaît avoir été partiellement entendu par la commission de concertation sur le plan « Bienvenue en France » concernant le cas particulier des doctorants. Le rapport remis à la ministre préconise en effet que ceux-ci soient retirés du champ d'application de la mesure. En revanche, le Sgen-CFDT déplore que la commission recommande l'application de droits différenciés à toutes les autres catégories d'étudiants étrangers non communautaires. Le Sgen-CFDT considère que cette disposition inique aura un effet contreproductif sur l'attractivité internationale de la France alors qu'elle se place actuellement au 4<sup>ème</sup> rang mondial en termes d'accueil d'étudiants étrangers et 1<sup>ère</sup> des pays non anglophones.

De nombreux autres sujets, qui ne sont pas traités dans ce rapport, mériteraient d'être considérés prioritairement dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie d'accueil et d'attractivité : développement de conventions bilatérales, équivalences de crédits et diplômes, dispositifs d'aides financières à la mobilité, maillage des implantations françaises à l'étranger, lien entre mobilité entrante et réciprocité...

Pour le Sgen-CFDT, l'attractivité de la France repose davantage sur ce qui fait la singularité de son modèle d'Enseignement supérieur plutôt que sur la conformation à des standards anglo-saxons qui la détournerait des objectifs prétendument affichés par le plan « Bienvenue en France ».